

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/CF 10/4/1
janvier 2010

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quatrième session

Izmir (Turquie), 26 - 30 avril 2010

Lieu de la session: Hilton Izmir, Gazi Osmanpaşa Bulvari 7, Izmir (Turquie)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CF 10/4/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités et groupes spéciaux du Codex	CX/CF 10/4/2
3a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS (y compris le JECFA)	CX/CF 10/4/3
3b)	Questions découlant des autres organisations internationales – IAEA	CXCF 10/4/3-Add.1
<u>Contaminants industriels et environnementaux</u>		
4	Avant-projet de code d'usages pour la réduction de l'éthyle de carbamate dans les distillats de fruits à noyaux (N11-2009) à l'étape 4	CX/CF 10/4/4
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 10/4/4-Add.1 CX/CF 10/4/4-Add.2
5	Avant-projet de niveaux maximaux pour la mélamine dans les aliments et aliments pour animaux (N13-2009) à l'étape 4	CX/CF 10/4/5
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 10/4/5-Add.1
<u>Mycotoxines</u>		
6	Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales contenues dans les noix du Brésil (à l'étape 4) (N11-2008)	CX/CF 10/4/6
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 10/4/6-Add.1 CX/CF 10/4/6-Add.2

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :

www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
7	Avant-projet de Code d'usage pour la prévention et la réduction de l'aflatoxine dans les fruits à coque (mesures additionnelles pour les noix du Brésil) (à l'étape 4) (N12-2009) - Observations à l'étape 3	CX/CF 10/4/7 CX/CF 10/4/7-Add.1 CX/CF 10/4/7-Add.2
8	Avant-projet des niveaux maximaux pour les fumonisines dans le maïs et les produits dérivés du maïs et les plans d'échantillonnage associés (N10-2009) - Observations à l'étape 3	CX/CF 10/4/8 CX/CF 10/4/8-Add.1
<u>Documents de travail ne relevant pas de la procédure d'élaboration</u>		
9	Document de travail sur les mycotoxines dans le sorgho	CX/CF 10/4/9
<u>Questions de nature générale</u>		
10	Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA - Observations (en réponse à la lettre circulaire CL 2009/34-CF)	CL 2009/34-CF ALINORM 09/32/41 Annexe IX CX/CF 10/4/10
11	Autres questions et travaux futurs	
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du rapport	

DOCUMENT D'INFORMATION

Le document suivant sera présenté lors de la session plénière:

- **Document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines du NGCTA (Cote doc. CF/4 INF/1):** Une version mise à jour du document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines durant la troisième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (désigné ci-après "le Comité") sera disponible.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (Cote doc. CX/CF 10/4/1): Conformément à l'article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session.

Point 2 de l'ordre du jour – Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (Cote doc. CX/CF 10/4/2): Le Comité examinera des questions découlant de la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius et des sessions d'autres comités et groupes spéciaux du Codex qui ont eu lieu depuis la troisième session du Comité en avril 2009.

Point 3 de l'ordre du jour – Questions découlant de la FAO et de l'OMS (Cote doc. CX/CF 10/4/3): Le Comité sera avisé des activités, achevées ou en cours, entreprises par la FAO et l'OMS (y compris le JECFA) dans le domaine des contaminants et des toxines.

Contaminants industriels et environnementaux

Point 4 de l'ordre du jour – Avant-projet de code d'usages pour la réduction de l'éthyle de carbamate dans les distillats de fruits à noyaux (N11-2009) (Cote docs. CX/CF 10/4/4 et CX/CF 10/4/4-Add.1): À sa troisième session, le Comité est convenu de commencer de nouveaux travaux sur l'Avant-projet de code d'usages pour la réduction de l'éthyle de carbamate dans les distillats de fruits à noyaux. La Commission a approuvé les nouveaux travaux à sa trente-deuxième session. L'Avant-projet de code d'usages a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 10/4/4-Add.1.

Point 5 de l'ordre du jour – Avant-projet de niveaux maximaux pour la mélamine dans les aliments et aliments pour animaux (N13-2009) (Cote docs. CX/CF 10/4/5 et CX/CF 10/4/5-Add.1): À sa troisième session, le Comité est convenu de commencer de nouveaux travaux sur l'avant-projet de niveaux maximaux pour la mélamine dans les aliments de consommation humaine et animale. La Commission a approuvé les nouveaux travaux à sa trente-deuxième session. L'Avant-projet de niveaux maximaux a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 10/4/5-Add.1.

Mycotoxines

Point 6 de l'ordre du jour – Avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil (N11-2008) (Cote docs. CX/CF 10/4/6 et CX/CF 10/4/6-Add.1): À sa troisième session, le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de niveaux maximaux à l'étape 2 pour reformulation et observations. L'avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 10/4/6-Add.1.

Point 7 de l'ordre du jour – Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de l'aflatoxine dans les fruits à coque (mesures additionnelles pour les noix du Brésil) (N12-2009) (Cote docs. CX/CF 10/4/7 et CX/CF 10/4/7-Add.1): À sa troisième session, le Comité est convenu de commencer de nouveaux travaux sur un Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de l'aflatoxine dans les fruits à coque (mesures additionnelles pour les noix du Brésil), sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-deuxième session. La Commission a approuvé les nouveaux travaux, à sa trente-deuxième session. L'Avant-projet de code d'usages a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 10/4/7-Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour – Avant-projet de niveaux maximaux pour les fumonisines dans le maïs et les produits dérivés du maïs et les plans d'échantillonnage associés) (N10-2009) (Cote docs. CX/CF 10/4/8 et CX/CF 10/4/8-Add.1): À sa troisième session, le Comité est convenu de commencer de nouveaux travaux sur un Avant-projet des niveaux maximaux pour les fumonisines dans le maïs et les produits dérivés du maïs et les plans d'échantillonnage associés, sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-deuxième session. La Commission a approuvé les nouveaux travaux à sa trente-deuxième session. L'Avant-projet de code d'usages a été distribué pour observations à l'étape 3. Les observations sont résumées dans le document CX/CF 10/4/8-Add.1.

Documents de travail ne relevant pas de la procédure d'élaboration

Point 9 de l'ordre du jour – Document de travail sur les mycotoxines dans le sorgho (Cote doc. CX/CF 10/4/9): À sa troisième session, le Comité a conclu que la délégation de la Tunisie continuerait à rassembler toutes les données disponibles et fournirait une vue d'ensemble plus complète soumise à discussion lors de la prochaine session (voir ALINORM 09/32/41 par. 109-112).

Questions de nature générale

Point 10 de l'ordre du jour – Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA (Cote docs. CL 2009/34-CF, ALINORM 09/32/41 Annexe IX et CX/CF 10/4/10): À sa troisième session, le Comité a approuvé la liste prioritaire de contaminants et de substances toxiques d'origine naturelle à soumettre à l'évaluation du JECFA (voir ALINORM 09/32/41 par. 117-120 et Annexe IX). Les observations présentées par les États Membres et les organisations internationales intéressées pour répondre à la lettre circulaire CL 2009/34-CF figurent dans le document CX/CF 10/4/10. À sa troisième session, le Comité est convenu qu'un groupe de travail physique en cours de session se réunira et préparera, lors de sa quatrième session, un rapport sur la liste prioritaire des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle qu'il proposera pour évaluation au JECFA, en tant que document de séance.

Point 11 de l'ordre du jour – Autres questions et travaux futurs: D'autres questions et/ou propositions de travaux futurs, soumises au titre du point 1 de l'ordre du jour, seront examinées par le Comité.

Point 12 de l'ordre du jour – Date et lieu de la prochaine session: Le Comité sera avisé des propositions de date et lieu pour la prochaine session.

Point 13 de l'ordre du jour – Adoption du rapport: Conformément à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa quatrième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat du Codex.
